



Adoption des modifications MCC des DUT, des LP et M2 de l'IUT de Toulouse, de la L3 Information-Communication pour l'année 2020-2021 et des MCC sans modifications avec l'indication suivante « les épreuves telles que décrites dans le document sont susceptibles d'être organisées en distanciel si la situation sanitaire le nécessite »

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire Du 22 septembre 2020

Délibération 2020/09/CFVU – 110

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

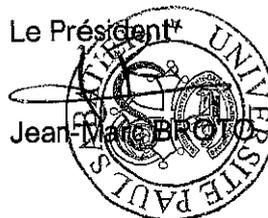
Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent les modifications des Modalités de Contrôle des Connaissances des DUT, des LP, de la L3 Information-Communication et des M2 de l'IUT de Toulouse, pour l'année 2020-2021 et les Modalités de Contrôle des Connaissances sans modifications avec l'indication suivante « les épreuves telles que décrites dans le document sont susceptibles d'être organisées en distanciel si la situation sanitaire le nécessite » (documents joints).

Toulouse le 28 octobre 2020

Le Président*

Jean-Marie BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 30

Nombre de voix favorables : 30
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0